

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU GARD

DE LA COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation :

Le 20 septembre 2016

Séance du LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le LUNDI VINGT SIX SEPTEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : M. Didier MASSOT, Mme Chantal SABATIER, M. Michel VENDITTI, Mme Annick CONTY Adjoints,
M. Arnaud THERET M. Alain ACERBIS, M. Christian BURDET,
Mme Christine SALANÇON, Mme Pascale GRUFFAZ, Mme Rachel BAPTISTE.

Procuration : M. Benjamin ROCA à Mme Christine SALANÇON.

Absents : Mme Florie LARDET, M. Olivier SEBIRE.

M. Christian BURDET a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de reporter la délibération n°1. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

2 Délibération : PORTANT DÉSIGNATION DU PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ ET VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Vu la délibération en date du 29 mars 2016 désignant le cabinet Lecourbe pour la réalisation de l'AD'AP pour un montant de 3 000 € HT,

Vu la délibération en date du 1^{er} août 2016 résiliant la mapa avec le cabinet Lecourbe pour la réalisation de l'AD'AP et autorisant le Maire à lancer une nouvelle consultation,

Considérant que le Conseil municipal doit émettre un avis sur le choix du prestataire et autoriser le Maire à déposer l'AD'AP auprès des services de la Préfecture,

Après en avoir débattu, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité :

- D'approuver le choix du Cabinet CBE INGENIERIE pour un montant de 3 385 € HT pour la réalisation de l'AD'AP,
- D'autoriser M. le Maire a déposé l'AD'AP auprès des services de la Préfecture.

Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 20 heures 45.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Annick CONTY
M. Alain ACERBIS	M. Benjamin ROCA PROCURATION	Mme Christine SALANÇON	Mme Pascale GRUFFAZ	M. Arnaud THERET
M. Christian BURDET	Mme Rachel BAPTISTE	M. Olivier SEBIRE ABSENTE	Mme Florie LARDET ABSENTE	